

▶ était en Allemagne et de 25 % en Suède. Ce qui n'empêchait pas ces pays de disposer d'industries solides et de dégager des excédents extérieurs conséquents...

Par ailleurs, contrairement à une idée préconçue, on n'a assisté à aucune dérive des coûts salariaux en France, et cela malgré le passage aux 35 heures. Parmi les 18 pays de la zone euro, entre la naissance de la monnaie unique en 1999 et 2008, seuls l'Autriche (un tout petit peu) et l'Allemagne (plus nettement) ont vu leurs coûts salariaux moins augmenter qu'en France. Avec la crise, l'Italie, la Grèce, le Portugal et Chypre sont cependant venus s'ajouter à ces deux pays (mais pas l'Espagne) sur 1999-2014. Mais en contrepartie, l'écart s'est réduit avec l'Allemagne.

Le fait que le coût du travail n'ait pas reculé en France malgré la crise a été en réalité une chance pour la zone euro. Des rémunérations trop flexibles, qui baissent quand l'activité recule, ont en effet un effet procyclique sur l'économie : cela aggrave les récessions. De plus, une part essentielle de la poursuite des hausses de salaire en France ces dernières années relève en réalité d'un effet d'optique : ce sont les salariés à bas salaire qui ont été les plus touchés par la crise, ce qui fait automatiquement remonter le salaire moyen global^[4]. Alors que, hors effet de structure, les salaires réels ont stagné.

Enfin, en matière de flexibilité salariale, les Français sont en réalité les mieux équipés en Europe grâce aux dispositifs d'intéressement et de participation dont bénéficient 56 % des salariés du privé. Ces systèmes font en effet varier automatiquement une part non négligeable de la rémunération en fonction de la situation de l'entreprise : l'intéressement a représenté en moyenne 1 560 euros par salarié en 2012 et la participation 1 400. Avec 35 % des entreprises couvertes par de tels systèmes, la France est le premier pays d'Europe dans ce domaine

et se situe très au-dessus de la moyenne, qui n'est que de 14 %.

Reste enfin la question du salaire minimum, qui est un des plus élevés d'Europe, même s'il existe déjà beaucoup de possibilités de contournement avec l'apprentissage, les stages... Les multiples exonérations de charge limitent déjà cet inconvénient mais avec un Smic plus bas, on pourrait avoir sans doute davantage d'emplois au global. Cette baisse exercerait cependant aussi

un effet dépressif sur l'ensemble de la hiérarchie des salaires, ce qui freinerait la demande intérieure et donc l'emploi. Et on aurait encore plus de travailleurs pauvres qu'aujourd'hui. Cela obligerait le gouvernement à augmenter de façon significative les dispositifs de type RSA activité et prime pour l'emploi pour compléter les revenus de ces *working poors*. Autrement dit : cela pèserait aussi davantage sur les finances publiques.

4 Les chômeurs sont trop assistés

NON

Il y aurait dans l'Hexagone un trésor caché : 400 000 emplois vacants boudés par près de 6 millions de demandeurs d'emploi, plus soucieux de toucher leur indemnisation chômage que de reprendre un boulot. Ce chiffre, issu d'une extrapolation des offres non pourvues de Pôle emploi joue sur la confusion entre « emplois vacants » et « offres non pourvues ». Les premiers sont la photographie à un instant T d'un stock de postes à pourvoir ; les seconds désignent les offres retirées du marché sans donner lieu à une embauche. Pôle emploi estime^[5] que seules 34 000 offres par an ne trouvent pas preneur faute de candidat adéquat. Autre mythe, l'absence de contrôle. Le service public de l'emploi qui procède déjà à 45 000 radiations par mois, essentiellement pour absence à convocation, a également renforcé son dispositif anti-fraudes aux prestations.

Enfin, les chômeurs français ne sont pas vraiment plus favorisés qu'ailleurs. Les conditions d'affiliation, de durée et de montants d'indemnisation sont difficiles à comparer précisément. Certes, un demandeur d'emploi hexagonal peut toucher une allocation dès quatre mois de travail (un seuil très favorable au regard de nos

voisins européens), mais comme cette durée d'indemnisation est proportionnelle aux jours travaillés et cotisés, il consomme rarement la totalité des droits auxquels il a droit (vingt-quatre mois maximum).

Le Centre d'observation de la société rappelle qu'un tiers des chômeurs de catégorie A (ceux qui n'ont pas du tout travaillé dans le mois) ne touche aucune indemnité, que la moitié ne reçoit pas plus de 500 euros par mois et les trois quarts moins du Smic. Seule la moitié des inscrits à Pôle emploi perçoit en effet une indemnité. Quant aux dépenses consacrées à la formation professionnelle des chômeurs, elles sont particulièrement limitées. Selon le ministère du Travail^[6], elles ont même chuté de 2 % en 2012 et se retrouvent au niveau de la crise d'avant 2009-2010. Or si on voulait vraiment s'orienter vers la flexisécurité à la danoise, tant vantée, il faudrait au contraire dépenser nettement plus pour les chômeurs.

■ Sandrine Foulon et Guillaume Duval

[4] Voir « Les salaires français sont-ils trop rigides ? », *Alternatives Économiques* n° 344, mars 2015, disponible dans nos archives en ligne.

[5] Voir « Les offres d'emploi difficiles à satisfaire », Pôle emploi, *Eclairages et Synthèses* n° 6, septembre 2014.

[6] Voir « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2012 », Dares analyses, n° 19, mars 2015.